



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Recteur de la région académique de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale

DPAEI

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée fixant les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu le décret 2017-1050 du 10 mai 2017 portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'état à caractère socio-éducatif ;

ARRÊTE

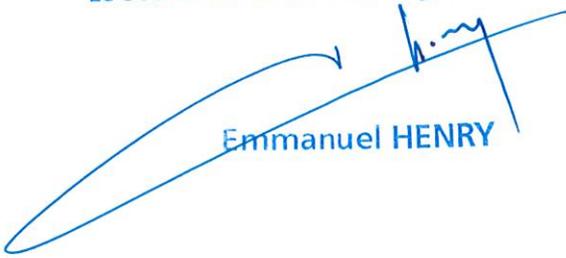
Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'assistant principal de service social, à compter du 1^{er} septembre 2024 :

RANG	NOM - PRÉNOM	AFFECTATION ACTUELLE
1	BOIREAUD Marie	CLG J. HO-TEN-YOU
2	BOIVIN Virginie	LPO E. CASTOR
3	MITRAM Tamarre	CLG L. OPHION

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cayenne, le - 8 JUIL. 2024

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général de Région Académique


Emmanuel HENRY